Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023

Affiché le 1 2 CCD 2023

Affiché le 1 3 SEP. 2023 ID: 035-213503246-20230905-70_2023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers : En exercice 13

Présents 12 Votants 13

Date de la convocation :

31 août 2023

Date d'affichage 31 août 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 5 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis CHOPIN, maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU Conseillers.

<u>Etait absent excusé</u>: Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON <u>Secrétaire de séance</u>: Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°70/2023: REGULARISATION DELIBERATION MARCHE SELL'PARC

Le lot n°3 a été attribué pour 64 821.20 € HT par délibération n°89/2022 néanmoins le marché a été conclu pour un montant supérieur de 64 851.20 € HT. Une régularisation doit t être effectuée.

ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION

Marché: SELL'PARC PROJET TERRAIN MULTISPORTS INTERGENERATIONNEL

M. Le Maire propose de retenir les offres suivantes conformément au rapport d'analyse du maître d'œuvre Atelier Bouvier Environnement :

Lots	Estimatif H.T.	Entreprises	Montant H.T.
N°1 – VRD	296 117.00 €	DAUGUET (35)	
	AVEC PSE 1 ET 2	Base	287 107.60 €
		PSE 1 Platelage bois NON RETENUE	
		PSE 2 sol amortissant tyrolienne	6 293.00 €
		TOTAL	293 400.60 €
N°2 – JEUX – CITY STADE	141 680.00 €	SAS SPORT ET DEVELOPPEMENT	
	AVEC PSE 1 ET 2	URBAIN (56)	
		Base	132 942.99 €
		PSE 3 jeu voilier	9 174.00 €
		PSE 4 jeu vigie	5 408.50 €
		TOTAL	147 525.49 €
N°3- Aménagements	96 562.00 €	JARDINS DE PEROUZEL (35)	64 851.20€
Paysagers		250 9	
	534 359.00 €		505 777.29€

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents :

- -DECIDE de retenir les offres des entreprises ci-dessus (lots n°1, 2, 3);
- -VALIDE le marché de travaux Sell'Parc Projet Terrain multisports intergénérationnel, dans sa globalité, pour le montant suivant 505 777.29 € HT;
- -AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

Envoyé en préfecture le 13/09/2023

Reçu en préfecture le 13/09/2023 Affiché le 1 3 SEP. 2023

ID: 035-213503246-20230905-70_2023-DE

